

COMITÉ DE DIRECTION DU 11 OCTOBRE 2022
PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			Titulaire	HOFMAN	Mark	X		
Titulaire	ALLENO	Delphine		X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc	X		
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine	X		
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie	X		
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann		X	
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Suppléant	SAMSON	Gérard			X
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie			X	Suppléant	DELAY	Charlotte	X		
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X								
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X							
Suppléante	LECOQ	André	X								
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X						

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. LECOQ, Mme DELAY.

Personnalité(s) invité(e)(s) : Mme Isabelle COURTOIS.

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour

- Approbation du PV du CODIR précédent
- Premier bilan de saison 2022
- Politique partenariale 2023
- Information sur la VéloFrancette
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

1- Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2- Approbation du PV du CODIR précédent

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 10 mai 2022

3- Premier bilan de saison 2022

- Cf. support de présentation.

Les partenaires socio-professionnels confirment les tendances exprimées par le bilan.

Concernant la restauration

M. HOFMAN rappelle que depuis son arrivée il y a 18 ans, cette question est toujours d'actualité.

Mme DELAY indique ne pas comprendre l'attitude des restaurateurs quant à l'amplitude horaire d'accueil.

Mme JULIENNE comprend les problématiques des restaurateurs en matière de personnel avec des terrasses parfois difficiles à ouvrir en saison en bord de mer. Le métier est ingrat et le COVID a mis en avant ces difficultés.

M. MESNIL pointe également les difficultés en matière de personnel.

M. HANACHI précise que cette problématique est constatée dans de nombreux territoires de Normandie ou de France, qui ne sont pas des points touristiques majeurs ou qui bénéficient du moins d'une activité toute l'année grâce aux entreprises locales.

Mme DELAY explique avoir constaté les mêmes problématiques sur Bayeux. Il devrait avoir une entente entre restaurateurs pour mieux s'organiser.

M. HANACHI précise qu'une réunion de ce genre avait été organisée avec les restaurateurs il y a quelques années et que les propositions d'organisation étaient restées inappliquées.

Mme BISSON considère qu'effectivement les restaurateurs falaisiens n'ont visiblement pas besoin de l'activité touristique pour vivre le reste de l'année.

M. MESNIL rappelle que l'initiative prise par la Ville de Falaise d'installer un foodtruck place Belle Croix avait causé du mécontentement.

M. DAGORN confirme en précisant toutefois que les contestataires restaient minoritaires.

Mme BISSON et M. HOFMAN considèrent qu'il faut prendre acte de ce mode de fonctionnement et qu'il faut que les hébergeurs, et éventuellement les autres acteurs s'adaptent pour répondre au mieux à la clientèle.

4- Politique partenariale 2023

- Cf. support de présentation.

Concernant la participation aux réunions :

Mme JULIENNE indique ne pas avoir vu l'invitation pour la réunion de pré-bilan. Elle propose que celle-ci ait plutôt lieu en novembre qui paraît un mois plus adapté.

Mme BISSON confirme la réception de l'invitation et de la relance. Elle explique que la participation aux réunions est souvent liée à la disponibilité et aux thématiques qui doivent être pertinentes. L'atelier consacré au classement en est un exemple.

M. HANACHI entend que les disponibilités ne sont pas simples à gérer mais que l'enjeu reste d'avoir des temps d'échanges avec les partenaires pour au moins bénéficier des remontées de terrain. Le renouvellement de cette réunion de bilan plutôt en novembre avec relances / rappel sera à tester en 2023.

Concernant les propositions de kit de communication

Les acteurs socio-professionnels ne voient pas particulièrement l'intérêt des affiches. La proposition de présentoirs semble toutefois plus intéressante.

M. HANACHI précise concernant le numérique qu'il s'agit de créer une unité et de rappeler l'appartenance à la destination en proposant d'appliquer le logo ou un bandeau dirigeant sur le site de l'office de tourisme à partir des sites des partenaires. Dans la rubrique découverte que de nombreux prestataires proposent par exemple.

Mme JULIENNE acquiesce en précisant que ce lien devrait mener à une page qui intéresse. Elle indique toutefois ne pas avoir la main sur son site Internet et propose un bandeau signature pour les mails.

Concernant les réflexions sur la politique partenariale

Les acteurs socio-pros s'interrogent quant à la démarche.

Mme JULIENNE comprend la nécessité d'élargir l'information mais estime qu'il n'y aura pas de gain de temps quant au travail de l'office.

M. HANACHI précise que le sujet n'est pas de « travailler moins », au contraire, mais de changer la relation avec le partenaire de façon basique et d'ouvrir d'autres perspectives pour l'office.

Mme JULIENNE craint l'arbitraire d'un tel système et trouve que cela remet en question la fidélité de certains depuis plusieurs années.

M. HOFMAN interroge quant aux pertes de recettes d'une telle évolution.

M. HANACHI répond qu'il faudra envisager de proposer d'autres services permettant de booster la visibilité des partenaires qui le souhaitent. Comme par exemple pour les hébergements, la possibilité d'avoir une mise en avant particulière avec photos et contenus et remontée en haut de liste.

M. MESNIL précise que l'objectif était de faire réagir et que cette réflexion sera menée progressivement en 2023.

M. HANACHI explique se laisser le temps de se rapprocher d'autres offices ayant fait évoluer cette politique partenariale pour évaluer les propositions et envisager une évolution adaptée au niveau de l'OT du Pays de Falaise.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité les tarifs de la politique partenariale 2023 tels que présentés (même tarification que 2022).

5- Information sur la VéloFrancette

- Cf. support de présentation.

Concernant la Véloroute Sud Calvados

M. DELAY trouve anormal de proposer de bitumer la voie verte Falaise – Morteaux.

M. MESNIL précise que cette proposition correspond aussi à des remarques de pratiquants.

M. DAGORN confirme que pour les cyclistes itinérants sur longue distance, le revêtement bitumé est beaucoup plus adapté à la pratique.

Mme BISSON demande si cette véloroute permettra la labellisation « Accueil Vélo ».

M. MESNIL répond que c'est effectivement envisagé.

6- Question diverses

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

